

DEL 04.04.2014-036 : Réseau de chaleur – Entente avec la commune de Moëlan-sur-Mer

Le maire rappelle à l'assemblée délibérante que les villes de Bannalec et Moëlan-sur-Mer ont chacune en projet la réalisation d'une chaufferie collective au bois et d'un réseau de distribution de chaleur.

Dans les deux cas une étude de faisabilité technique et financière a été réalisée. La faisabilité financière suppose qu'une part de l'énergie produite soit consommée par des tiers, publics ou privés.

Afin de préparer leurs projets, notamment aux plans juridique, administratif, financier et technique, compte tenu de leur similitude les deux municipalités ont entendu mutualiser un marché de prestations intellectuelles pour une assistance à maîtrise d'ouvrage. Elles ont pour cela signé une convention. Le marché a été attribué à un groupement dont le mandataire est Service Public 2000. La convention prévoit la désignation de trois représentants de chaque commune pour participer au comité de pilotage qu'elle a institué.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Désigne M le maire, M Alain Le Brun et M Marcel Jambou pour participer au comité de pilotage institué par cette convention

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,

Yves ANDRE.

REÇU à la PREFECTURE
du FINISTÈRE le
11 AVR. 2014



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2014

L'An deux mil quatorze, le quatre avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-neuf mars deux mil quatorze, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme Josiane ANDRÉ, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Gérard VIALE, M. Guy DOEUFF, M. Alain LE BRUN, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Patricia DELAUAUD, Mme Marie-Josée TOULLEC, Mme Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, , Mme Eva COX, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Stéphane LE GUERER, Mme Christelle BESSAGUET, M. Arnaud TÈRON, M. Stéphane LE PADAN, Mme Laurence ANSQUER, M. Michel LE GOFF, Mme Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

Etaient absents :

M. Marcel JAMBOU, excusé, qui a donné procuration à Monsieur Yves ANDRÉ, (arrivé en cours de séance),
Mme Martine PRIMA excusée, qui a donné procuration à Mme Marie-Josée TOULLEC,
M. Stéphane LE PADAN, excusé, qui a donné procuration à Monsieur Jérôme LEMAIRE.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, pour secrétaire.